

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 29 mars 2022 (en visioconférence – loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

N° : 1878

**Programme d'actions
2022**

5 Membres présents avec voix délibérative : Anne CLAUDIUS-PETIT (CR), Véronique DELFAUX (CR), Christophe MADROLLE (CR), Philippe ARMENGOL (CA Grand Avignon), Nathalie CHEVILLARD (CR)

2 pouvoirs : Didier REAULT (CD13) excusé, donne pouvoir à Anne CLAUDIUS-PETIT (CR), Georges BOTELLA (CR) excusé, donne pouvoir à Christophe MADROLLE (CR)

Participaient également (non-votants) : Blanche DELACRUZ (CD13), Carole TOUTAIN (CD84), Frédérique GERBEAUD-MAULIN (OFB), Karine CAZETTES (CESER), Guy PARRAT (CESER), Jean-Yves PETIT (CESER), Philippe PIERRON (AERMC), Eurielle GAZAN (NCA), Frédéric FIORE (Paierie Régionale), Hélène SOUAN (DREAL), Audrey MICHEL (ARBE), Stéphanie PUTERI (ARBE), Sandrine HALBEDEL (ARBE), Audrey GLORIAN (ARBE), Aurélie RUFFINATTI (ARBE), Agnès HENNEQUIN (ARBE), Christel DESIDERIO (ARBE)

Membres titulaires présents ou représentés : 7 sur 9

Quorum atteint

Considérant Que le programme d'actions 2022 de l'ARPE-ARB a été co-construit avec l'ensemble des membres pléniers (Région, Département 13 et 84, Grand Avignon) et associés (OFB, ADEME, Agence de l'eau, DREAL, Métropole de Nice Côte d'Azur, CESER) de l'agence.

Considérant. Que la construction du programme d'actions 2022 a suivi les étapes suivantes

- Début octobre 2021 : 1^{er} projet du programme d'actions 2022 et rencontres bilatérales de chaque membre pléniers et associés pour échanger sur le projet programme d'actions
- Octobre 2021 : Actualisation du projet de programme d'actions 2022 et réalisation des budgets afférents à chaque action
- 5 novembre 2021 : Comité technique rassemblant l'ensemble des représentants techniques des membres pléniers et associés pour arbitrage et finalisation du programme d'actions 2022

Par ailleurs, ce projet du programme d'actions 2022 a été présenté au Comité de pilotage de l'ARB du 14 janvier 2022.


Considérant Qu'il comporte 27 actions selon les 4 axes d'intervention confiés à l'ARPE-ARB à travers ces documents cadres que sont la Convention partenariale ARB signée en 2019 et la feuille de route 2021 de contribution au Plan Climat une Cop d'avance dont le détail est précisé en annexe ;

Ouï L'exposé de la Présidente de l'ARPE-ARB ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- d'approuver le contenu du programme d'actions prévisionnel de l'ARPE-ARB 2022 ;
- d'autoriser la Présidente à engager toutes démarches nécessaires à sa mise en œuvre, à effectuer toute demande de subvention auprès de ses partenaires et signer les documents et conventions y afférent, notamment auprès de la Région, de l'OFB, de l'Agence de l'Eau, de la DREAL et d'autres partenaires ;
- d'autoriser la Présidente à procéder à la demande de subvention auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur à hauteur de 1.000.000 € et signer les documents y afférent.

Fait et délibéré à Marseille, le 29 mars 2022


Pour copie conforme,
La Présidente,
Anne CLAUDIUS-PETIT